

Remplace la date: 9/17/2024

Date de révision: 7/7/2015

Tecbond 239

SECTION 1: Identification de la substance, ou mélange et du fournisseur

1.1 Identificateur de produit Tecbond 239

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif thermofusible

1.3

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Power Adhesives Limited
1 Lords Way
BASILDON
Essex
SS13 1TN
United Kingdom

Coordonnées de la personne se trouvant dans l'État membre

Power Adhesives Europe BV
Zekeringstraat 17a
1014 BM
Amsterdam
Netherlands

Téléphone: +44 (0)1268 885800

Téléphone: +4915162755731

Adresse e-mail de la personne responsable de la FDS : sds@poweradhesives.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Power Adhesives Tel: +44 (0)1268 885800
(U.K. Monday-Friday 08:00-17:00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Pendant l'utilisation, le produit est appliqué à des températures élevées, exposant l'utilisateur à un risque de brûlures graves, à moins que des précautions appropriées ne soient prises. L'exposition à des niveaux élevés de fumées à la température d'application peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Le produit peut accumuler des charges statiques. Si l'adhésif est surchauffé, notamment avec une flamme nue, il brûlera. Une fumée excessive indique une surchauffe. Le mélange ne contient aucun composant identifié comme perturbateur endocrinien (DE), substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus conformément à l'annexe XIII de REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet. Ce produit est réglementé en mélange.

3.2 Mélanges

Adhésif thermofusible contenant des polymères thermoplastiques, des résines collantes et un antioxydant. Ne contient aucun ingrédient dangereux ni impureté.

Aucune substance présente nécessitant une déclaration au titre de l'annexe II de REACH.

Ce mélange ne contient aucune substance à $\geq 0,1\%$ p/p présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du règlement (CE) n° 1272/2008, assignée à une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, classée PBT/vPvB ou incluse dans le Liste des candidats.

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau Premiers secours normalement non requis en cas de contact avec le produit à température ambiante. En cas de contact avec le produit chaud, plonger la partie affectée dans l'eau froide jusqu'à ce que l'adhésif soit bien solide et que la douleur disparaisse. N'essayez pas de retirer l'adhésif. Consultez un médecin. L'adhésif peut être ramolli avec de l'huile d'olive ou de la paraffine liquide. Une fois le thermofusible retiré, traiter comme une brûlure normale.

Contact visual Les pellets froids peuvent provoquer des abrasions. Si le produit chaud pénètre dans la zone de rinçage des yeux avec une grande quantité d'eau froide et propre. Demander d'urgence une assistance médicale.

Inhalation Aucun risque d'inhalation du produit froid. Retirer à l'air frais si l'excès de vapeurs du produit chaud est inhalé. Traitez toute irritation de manière symptomatique. Si nécessaire, consultez un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, obtenez immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir. Donnez de grandes quantités d'eau mais ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Le contact direct avec un adhésif fondu entraînera de graves brûlures thermiques. L'adhésif doit être refroidi sous l'eau froide courante. N'essayez pas de retirer l'adhésif. L'exposition aux fumées peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Voir la description des mesures de premiers secours. Traiter comme des brûlures thermiques.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Agents extincteurs**

Agent extincteur approprié:

Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone
Terre
Sable
Écume

Agent extincteur inadapté : Eau

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange**Produits de combustion:**

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Acide acétique, Fumée, Faible poids moléculaire
Hydrocarbures

5.3 Conseils pour les pompiers

L'eau ne doit pas être utilisée car le produit brûlant peut flotter sur l'eau.

Un appareil respiratoire autonome muni d'une combinaison étanche aux gaz doit être utilisé lorsqu'il est probable qu'il se trouve à proximité de la substance ou de ses vapeurs.

SECTION 6: Mesures de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour le personnel non urgent :**

Équipement de protection : Portez des gants résistants à la chaleur, une protection des bras et des lunettes lors de la manipulation de produits fondus ou chauds.

Procédures d'urgence : Les matériaux déversés présenteront un risque de glissement sur les surfaces dures. En cas de renversement de produit chaud, laisser refroidir et reprendre mécaniquement. Balayez les matériaux déversés en les plaçant dans des contenants appropriés pour la réutilisation ou l'élimination.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence : Comme ci-dessus**6.2 Précautions environnementales**

Empêcher les matériaux de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. Aviser les autorités si des matériaux pénètrent dans les cours d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement : S'il est fondu, laisser se solidifier

6.3.2 Pour le nettoyage : Lorsqu'il est solide, balayez ou aspirez les déversements et collectez-les dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.3.3 Autres informations : Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ces matières, ainsi qu'aux matériaux et articles utilisés dans le nettoyage des rejets. Vous devrez déterminer quelles réglementations sont applicables. Les sections 13 et 15 de la présente FDS fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres articles

Équipement de protection individuelle : voir section 8

Élimination : voir l'article 13

SECTION 7: Manutention et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

Mesure de protection : Pas d'exigences particulières. Lors de la vidange des sacs en vrac, le produit peut accumuler une charge statique. Tenir à l'écart des drains.

Conseils en matière d'hygiène générale du travail : Des mesures d'hygiène industrielle nominales doivent suffire. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit propre et sec à des températures comprises entre 5 °C/40 °F et 30 °C/85 °F, les récipients étant maintenus fermés. Utilisez d'abord le stock le plus ancien.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Destiné à être utilisé uniquement comme adhésif industriel. Respecter la fiche technique.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition : Sans objet

8.2 Commandes d'exposition**Mesures d'ingénierie**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Réduire au minimum les concentrations d'exposition sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Portez l'équipement de protection individuelle suivant:

Protection oculaire: Lunettes de sécurité, conformes à la norme EN 166

Protection des mains: Gants résistants à la chaleur, conformes à la norme EN 407
Remarques: Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps: La peau doit être lavée après le contact.
Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement requis, uniquement dans les zones où la ventilation est insuffisante

Contrôles de l'exposition environnementale

Sans objet

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique à 20°C:	Solide
Couleur:	Divers
Odeur:	Pas d'odeur significative à température ambiante
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
Point de fusion/congélation:	>75°C/ 165°F
Point d'ébullition:	Pas techniquement réalisable
Inflammabilité:	Combustible, mais non inflammable
Limite inférieure et supérieure d'explosion:	Pas techniquement réalisable
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Pas techniquement réalisable
Viscosité cinématique:	Solide à température ambiante
Solubilité:	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	0.8-1.2g/cm ³
Densité relative de vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible
Propriétés des explosifs:	Aucune

9.2 Autres informations

VOC content at 23°C: 0%

SECTION 10: Stability and reactivity**10.1 Réactivité**

Dans des conditions normales d'utilisation, le matériau est considéré comme non réactif

10.2 Stabilité chimique

Sous stockage à des températures ambiantes normales (-40 °C/-40 °F à + 40 °C/105 °F), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu

10.4 Conditions à éviter

Stockage en dessous de 5 °C/40 °F et au-dessus de 30 °C/85 °F. Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Acide acétique, Fumée, Hydrocarbures de faible poids moléculaire

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Information on hazard classes as defined in regulation (EC) No 1272/2008**

Toxicité aiguë:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Corrosion/irritation cutanée:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Lésions oculaires graves/irritation:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Mutagenicité sur les cellules germinales:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Cancérogénicité:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Toxicité pour la reproduction:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
STOT- exposition unique:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Exposition répétée STOT:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée
Risque d'aspiration:	D'après les données disponibles, la classification des critères n'est pas respectée

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**Inhalation** Risque négligeable à température ambiante. La vapeur à température élevée peut être irritante pour les yeux et les voies respiratoires.**Contact avec la peau** Risque négligeable à température ambiante. Le contact avec un matériau chaud provoquera des brûlures thermiques qui peuvent être graves en fonction de la quantité.**Contact visuel** L'exposition à des matériaux chauds provoquera des brûlures thermiques qui peuvent être graves. Les granules peuvent rayer la surface des yeux ou provoquer une irritation mécanique.**Ingestion** Non déterminé, mais on pense qu'il a une faible toxicité.**11.2 Information sur les autres dangers**

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Ce matériau ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Propriétés de nettoyage endocrinien

Aucune information disponible

12.7 Autres effets indésirables

Aucune information disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes d'élimination Élimination du contenu ou du contenant dans une installation de recyclage ou d'élimination appropriée

Méthodes de traitement des déchets Les voies d'élimination appropriées sont l'incinération supervisée avec récupération d'énergie ou recyclage approprié, ou les sites d'enfouissement agréés conformément à la réglementation applicable et aux caractéristiques des matériaux au moment de l'élimination

SECTION 14: Informations sur le transport

ADR/ RID/ ADN/ IMDG/ OACI-TI / IATA-DGR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Dangers environnementaux

Non réglementé

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non réglementé

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non réglementé

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et les importations de produits chimiques dangereux : Sans objet

Les composants de ce produit sont signalés dans les inventaires suivants:

REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.

TSCA : Toutes les substances chimiques contenues dans ce matériau sont incluses ou exemptées de l'inscription sur la TSCA Inventaire des substances chimiques.

15.2 Évaluation de l'innocuité chimique

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Une application incorrecte peut entraîner une dégradation du produit. Respectez la température de traitement maximale recommandée pour ce produit ou la fiche technique appropriée. Si nécessaire, contactez le service technique pour obtenir des conseils.

Mises à jour par rapport à la dernière révision : Nouveau format et contenu de la FDS

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de notre conviction à la date de sa publication. Bien que les informations contenues dans cette fiche technique soient le résultat d'évaluations minutieuses en laboratoire par un personnel formé et qualifié utilisant la norme britannique ou des méthodes d'essai similaires, elle est conçue pour donner des conseils uniquement sur la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et les mesures de libération accidentelle en toute sécurité concernant uniquement les matériaux spécifiques identifiés en haut de cette FDS, et peut ne pas être valide lorsque le matériau FDS est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans des processus.

Aucune garantie n'est expresse ou implicite concernant l'exactitude des données contenues dans cette FDS, ou l'adéquation de l'adhésif à un usage spécifique. Dans tous les cas, nous recommandons vivement à l'utilisateur de faire son propre test pour déterminer, à sa propre satisfaction, l'adéquation de l'adhésif à son usage particulier.

Glossaire

ADN:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR:	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
CLP:	Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008
CE:	Communauté européenne
DE:	Perturbateur endocrinien
FR:	Normes européennes
IATA-DGR:	International
IMDG:	Maritime International Dangerous Goods
PBT:	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
REACH:	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (CE) n° 1907/2006
RID:	Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS:	Fiches de données de sécurité
STOT:	Toxicité pour certains organes cibles

TSCA:	Loi sur le contrôle des substances toxiques
COV:	Composés organiques volatils
vPvB:	Très persistant et très bioaccumulable